



Service Travaux Publics

Votre correspondant :

Gonzague HERVY

### Note explicative

Le projet d'implantation provisoire de pavillons modulaires au Bempt s'inscrit dans un contexte plus large au niveau du parc du Bempt et de ses installations de loisir, d'éducation et de sport.

L'historique débute par une étude de faisabilité afin d'implanter une nouvelle école fondamentale sur ce site. Néanmoins, afin de répondre à l'augmentation de la population et en attendant la concrétisation de la nouvelle école définitive, un premier permis d'urbanisme a été introduit et octroyé le 22.05.2015 sous la référence 07/PFD/560123. Suite à l'attente des accords fermes des différents pouvoirs subsidiant (Fédération Wallonie- Bruxelles, Bruxelles Pouvoirs Locaux pour la salle de gymnastique et pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie), ce nouveau permis d'urbanisme est introduit pour une extension du bâtiment B1 en étage sur le bâtiment B0 existant afin de permettre aux écoliers de continuer leur scolarité sans rupture.

Parallèlement à cette nouvelle demande de permis d'urbanisme pour l'extension des pavillons, un permis d'urbanisme a été octroyé pour la nouvelle école définitive le 04.01.2017 sous la référence 07/PFD/588082 et un marché public européen est en cours pour la construction de cette nouvelle école définitive. Dès que nous serons en possession de l'accord ferme des différents pouvoirs subsidiant, nous pourrons transmettre l'attribution à l'entrepreneur et débiter les travaux actuellement estimés à juin 2018.

Ces pavillons provisoires accueillent les enfants depuis septembre 2015 en maternelle. Il est prévu, dès la fin de leurs maternelles, de les accueillir dans la nouvelle école définitive pour la suite de leur scolarité en classes primaires tout en restant sur le même site.

L'implantation des deux bâtiments modulaires s'établit sur la partie du Parc présentant le moins de déclivité. Ceci facilite l'installation des pavillons et l'accès des engins de chantier, ainsi que l'accès des parents et des élèves à partir des transports en commun (arrêt de tram & bus) et l'enlèvement des pavillons dès l'ouverture de la nouvelle école définitive. L'implantation en bordure de chaussée a donc été privilégiée et cela permet de respecter les arbres à hautes tiges, dans ce cas, deux noyers classés. Les pavillons provisoires se situent idéalement près de la plaine de jeux qui vient d'être agrandie, au milieu d'un environnement vert, de la présence du petit train de Forest, du parc des Trois Fontaines et de sa zone Natura 2000.

Cette implantation a un caractère provisoire et sera enlevée à l'achèvement de la construction des bâtiments définitifs. Le Parc sera remis totalement en état après l'enlèvement des pavillons.

Si d'une manière générale, Forest est en déficit sévère en matière d'offre scolaire, la situation est particulièrement importante dans ce quartier (absence d'établissement scolaire).

La demande est forte et les places libres pour cette implantation sont déjà toutes occupées.

Gonzague HERVY